



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

# COMMUNE DE VENCE

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAINS

### PLAN DE ZONAGE SUR FOND CADASTRAL

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Philippe PIRAUX

Echelle : 1/5000

Date : Octobre 2005

PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n° 95-101 DU 02 février 1995 24 décembre 1996  
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 ENQUETE PUBLIQUE DU 18/10/04 AU 18/11/04  
 APPROBATION DU PPR le 10/11/05

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT  
 SERVICE AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

CETE  
 Méditerranée

#### LEGENDE

- R\* ZONE ROUGE : Zone Inconstructible
- G ZONE BLEUE : Zone soumise à des mesures de prévention
- Eb : Eclatement en masses de blocs ou de pierres
- G : Glissement S : Rupture
- R : Ravinement RI : Ravinement léger
- A : Affaissement
- \* : cf règlement (plan n°3)
- NE ZONE NON EXPOSEE

